

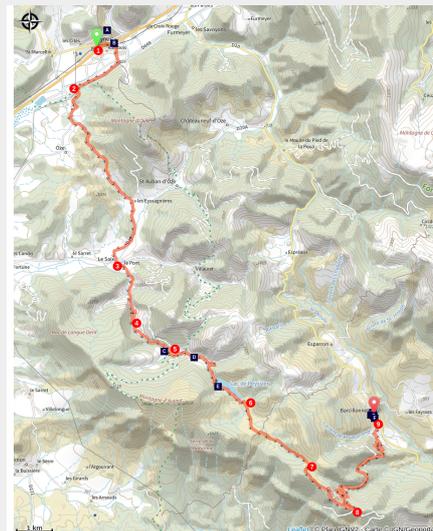
De Veynes à Barillonnette - étape n°1



CC Buëch-Dévoluy - Veynes



Montage d'Aujourd



Etape évoluant sur de petites routes départementales, pour prendre de la hauteur dans le défilé du Gouravour et découvrir l'abbaye de Clausonne et le lac de Peyssier. Variante possible par la piste forestière de Pibounet.

L'itinéraire débute dans la vallée du Petit Buëch et monte au col de la Bachassette dans un paysage de marnes noires par la petite route départementale 48. Il rejoint le charmant village du Saix puis emprunte le défilé du Gouravour pour accéder à la plaine de Peyssier, au pied de la montagne d'Aujourd. Le trajet redescend par une piste forestière dans la vallée du Déoule à Barillonnette.

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 4 h

Longueur : 28.5 km

Dénivelé positif : 934 m

Difficulté : Intermédiaire

Type : Traversée

Thèmes : Géologie

Itinéraire

Départ : Gare de Veynes

Arrivée : Barcillonnette

Communes : 1. Veynes

2. Oze

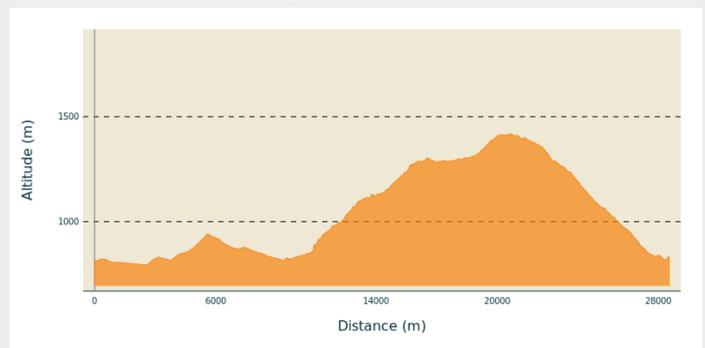
3. Saint-Auban-d'Oze

4. Le Saix

5. Esparron

6. Barcillonnette

Profil altimétrique



Altitude min 793 m Altitude max 1418 m

1. Au départ de la gare de Veynes, remonter vers le centre-ville. Au rond point prendre la RD994 en direction de Gap sur 300 m et au rond-point suivant, tourner à droite dans la rue Picasso. Au bout de cette rue, tourner à droite en direction du village du Saix sur la digue du Petit Buëch.
2. Continuer sur la RD48, puis la RD49 qui monte au Col de la Bachassette, jusqu'au village du Saix. La route sillonne à travers de jolis paysages de marnes. Le dépaysement commence.
3. Au Saix, prendre à gauche la rue de la Seigneurie, traverser le village et suivre la RD249t jusqu'au Faï. La route se rétrécit et grimpe à travers les gorges étroites et sinueuses du Torrent de Maraize.
4. Au hameau du Faï, continuer en face sur la piste forestière en direction de l'abbaye de Clausonne. Sur la gauche, on aperçoit les trompes du Faï. Plus loin, les ruines de l'abbaye de Clausonne accueillent à ciel ouvert les pèlerins de passage.
5. Une fois la visite de l'abbaye de Clausonne terminée, poursuivre sur la route forestière en direction du lac de Peyssier.
6. Après avoir longé le lac, suivre la piste (GR®93) dans la plaine en laissant le sentier de droite qui rejoint le gîte des Oustaus. Environ 1 km plus loin, abandonner le GR®93 (sentier à gauche) et continuer sur la piste. A la prochaine jonction de piste, suivre celle d'en face jusqu'au Col de Peyssier.
7. Au col de Peyssier, entamer la descente, suivre la direction du col des Selles par une piste forestière.
8. Au col des Selles, prendre à gauche la piste forestière des Selles et sillonner à travers la forêt domaniale de Beynon. A la patte d'oie suivante, continuer en face à la descente. Puis, à la 2ème intersection, bifurquer à gauche en épingle. Cette voie conduit directement au village de Barcillonnette.
9. A Barcillonnette, remonter la RD 20 à gauche pour atteindre le centre-village et terminer cette étape.

Sur votre chemin...



- Marnes noires (A)
- Vestige de l'Abbaye de Clausonne (C)
- Lac de Peyssier (E)
- ~~~~~ Eglise Barcillonnette (G)
- Village de Barcillonnette (I)

- Veynes (B)
- Source du Rascle (D)
- ~~~~~ Lavoir de Barcillonnette (F)
- Fontaine et lavoir (H)

Toutes les infos pratiques

Comment venir ?

Accès routier

Cette étape débute à la gare SNCF de Veynes.

Sur votre chemin...



Marnes noires (A)

En redescendant vers le village de Veynes, le relief est particulièrement accidenté dans un cadre encore sauvage de ravines et de marnes noires.

Crédit photo : CDRP05



Veynes (B)

Prenez le temps de découvrir Veynes, à deux pas du Dévoluy. Parcourez ses ruelles tranquilles, appréciez sa douceur de vivre et découvrez son histoire des cheminots.

Il est possible de visiter l'écomusée du cheminot, un musée qui expose les conditions de vie et de travail des cheminots dans cette ville dont le développement est lié à l'histoire du chemin de fer.

Crédit photo : CDRP05



Vestige de l'Abbaye de Clausonne (C)

Durant environ mille ans, cet espace a été habité, travaillé, cultivé, traversé et a plusieurs fois servi de refuge... D'abord territoire protégé lors de la période des « Grandes Invasions » il y a plus de mille ans, il a abrité des hommes vivant en autarcie, travaillant dur dans un environnement où les troupeaux sont « souvent ravagés par les loups ou par des éboulements de pierres »... Entre neiges, toits de chaume (de genêts), forêts et maladies, cette communauté pauvre et isolée élève des moutons et produit des céréales rustiques, du bois et du charbon, des hêtres, du chanvre, plus tard de la lavande et du tilleul... En son centre, des moines viennent au XIIe siècle y fonder une abbaye, puis Clausonne deviendra l'une de ces petites communes qui perdront peu à peu leurs habitants et finiront supprimées administrativement au XIXe siècle.

Texte : Association des amis de l'Abbaye de Clausonne

Crédit photo : Damien Desbenoit - CCBD



Source du Rascle (D)

Profitez de la source du Rascle pour vous rafraichir. Attention, cette source est non surveillée. Elle se situe dans la forêt domaniale d'Aujourd, un peu avant le Lac de Peyssier.

Crédit photo : CDRP05



Lac de Peyssier (E)

Lieu de repos et de fraîcheur, le lac de Peyssier s'étale dans une zone de végétation variée. Profitez-en pour apprécier la tranquillité du site.

Crédit photo : CDRP05



~~~~ Lavoir de Barillonnette (F)

Joli petit lavoir à l'entrée du village de Barillonnette, l'occasion de souffler juste après la petite montée qui mène au village.

Crédit photo : L.P



~~~~ Eglise Barillonnette (G)

Eglise datant de 1860, en plein centre du charmant village de Barillonnette.

Crédit photo : L.P



Fontaine et lavoir (H)

En plein coeur du village de Barillonnette, profitez d'une fontaine d'eau potable pour remplir vos gourdes.

Crédit photo : L.P



Village de Barillonnette (I)

Pendant la Révolution, le village dépend des Basses-Alpes. Il est aussi devenu la capitale du canton en 1791 par le démembrement du Canton de Mison. Cette municipalité a trois communes : Barillonnette, Esparron et Vitrolles. Pour suivre le décret de la Convention, le village a changé son nom en Valcivique. En Janvier 1810, le Canton de Barillonnette est attaché aux Hautes-Alpes

Source : barillonnette.eu

Crédit photo : L.P